



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 35

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°001

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,
M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT,
M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC,
Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

QUESTION N°001

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21, L.2121-22, et L.5211-40-1

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le renouvellement du Conseil municipal, et son installation en date du 21 mars 2026,

Vu l'installation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en date du 16 avril 2026,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, d'analyser précisément la charge financière des compétences transférées à l'EPCI, par chacune des communes membres,

Considérant que sa composition est définie par le Conseil communautaire et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque Conseil municipal,

Considérant qu'elle est librement fixée par l'assemblée délibérante dans le respect de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Considérant qu'elle doit se composer de deux élus titulaires et d'un élu suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants, et d'un titulaire et d'un suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants,

Désigne les représentants suivants, pour siéger au sein de la CLECT :

Titulaires
Philippe ROULEAU
Philippe BARAT
Suppléant
Gérard PIPAT

ADOpte À l'Unanimité (34 voix pour – 5 abstentions : Philippe CERISIER, Cécile RILHAC, Elya CONZA, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI Adjointe au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise 
--	--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q001DB2026-071-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026